

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 226

présenté par
Mme Porte

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« pérennisant le passe sanitaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions prévues dans ce projet de loi visent à pérenniser le passe sanitaire. Cet amendement vise à mettre en concordance le titre du projet de loi avec les intentions réelles du gouvernement.